

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

express

Volume XIV, n° 2 – Juin 2003

Échos de l'Ordre

LOI 90

Entrée en vigueur des activités réservées aux membres des ordres professionnels

Le deuxième volet de la Loi 90 est entré en vigueur le 1^{er} juin 2003. Depuis cette date et en vertu des dispositions du décret d'entrée en vigueur de la Loi, les activités réservées aux audiologistes, diététistes, ergothérapeutes, orthophonistes et physiothérapeutes, de même que l'activité réservée visant l'utilisation de la contention, s'appliquent aux professionnels désignés. Seule la personne membre de son ordre professionnel peut désormais exercer les activités réservées.

Le groupe de soutien à l'implantation de la Loi 90, sous l'égide de l'Office des professions du Québec, a tenté d'expliquer la portée des dispositions de la Loi relatives aux diverses activités réservées, sans prétendre en fournir une explication juridique. L'Ordre a participé activement à ces discussions. Ce texte vise à informer sommairement les ergothérapeutes de l'interprétation des libellés des activités réservées. Une publication plus exhaustive sera faite ultérieurement.

Définition du champ d'exercice et des activités réservées

Rappelons que les champs d'exercice décrivent chacune des professions visées par la Loi 90 de manière à ce que l'on puisse saisir la nature et la finalité de la discipline et qu'on y retrouve les principales activités professionnelles exercées par les membres de l'Ordre.

Quant aux activités réservées, elles l'ont été en raison du risque de préjudice lié à leur réalisation ainsi que des compétences requises et des connaissances exigées pour les exercer. Dans ce sens, elles peuvent : présenter un caractère irrémédiable ; être complexes ; être invasives ; impliquer un haut degré de technicité ; être contre-indiquées dans certaines situations ; faire appel à l'usage de médicaments ; causer ou entraîner des effets secondaires, des complications ; entraîner ou accentuer une atteinte à l'intégrité physique ou causer le décès ; comporter un potentiel d'abus physique ; causer ou entraîner la perte d'un droit.

Les activités réservées sont généralement partagées entre plusieurs professionnels mais n'ont pas la même portée pour chacun d'eux puisqu'elles doivent s'inscrire dans les paramètres fixés par leur champ d'exercice. Les activités réservées ne représentent pas l'ensemble des activités pouvant être réalisées par un professionnel.

Le champ d'exercice de la profession d'ergothérapeute

« Évaluer les habiletés fonctionnelles d'une personne, déterminer et mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développer, restaurer ou maintenir les aptitudes, compenser les incapacités, diminuer les situations de handicap et adapter l'environnement dans le but de favoriser une autonomie optimale. »

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre de l'Ordre, dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles.

Les activités réservées pouvant être exercées par les ergothérapeutes

a) **Procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi** : L'évaluation fonctionnelle est réservée lorsqu'une loi le requiert explicitement étant donné son impact sur l'exercice des droits des personnes qui y sont soumises alors qu'une mauvaise évaluation peut entraîner la perte d'un droit légitime. De plus, lorsque le législateur a identifié de manière spécifique, dans une loi ou un règlement, les professionnels appelés à réaliser des évaluations, les professionnels ainsi identifiés doivent alors être membres de leurs ordres respectifs. Ainsi en est-il actuellement, par exemple, du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique, du Code de la sécurité routière, et de règles de la SAAQ, de la CSST et de la SHQ.

b) **Évaluer la fonction neuromusculo-squelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique** : Dans le contexte de la réserve de cette évaluation, cette fonction se définit comme un ensemble indissociable des systèmes nerveux, musculaire et squelettique. Cette évaluation a un haut degré de complexité du fait que le professionnel doit tenir compte de l'interaction entre ces trois systèmes. L'évaluation a pour but d'identifier la déficience ou l'incapacité afin de la traiter médicalement ou de façon assimilée par un professionnel de la santé. La réserve ne concerne que les personnes qui présentent une déficience ou une incapacité

de leur fonction physique. De plus, même si le libellé de cette activité est identique à celui des physiothérapeutes, la finalité de l'évaluation est différente du fait des paramètres du champ d'exercice.

c) **Prodiguer des traitements reliés aux plaies** : L'octroi de cette activité ne fait que reconnaître ce qui se fait actuellement. Elle ne permet pas à l'ergothérapeute de traiter tout type de plaie. Il faut que le traitement ait un lien avec l'exercice de la profession. Les ergothérapeutes interviennent plus spécifiquement sur le plan de l'évaluation et des mesures préventives et thérapeutiques liées aux facteurs de risque (positionnement, mobilisation, surface thérapeutique, hygiène), mais également sur le plan de certains soins (p. ex. nettoyage, débridement, pansement) de certaines plaies (p. ex. brûlure, escarre, plaie de pression, plaie chirurgicale de la main, d'un moignon) dans le cadre de leur pratique habituelle.

d) **Décider de l'utilisation des mesures de contention** : La contention visée est celle définie dans les *Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques*. La portée de la réserve de cette activité à certains professionnels (ergothérapeutes, infirmières, médecins, physiothérapeutes) repose sur le jugement clinique concernant le recours à la contention, dans un contexte d'intervention thérapeutique planifiée en santé physique ou mentale. Le professionnel a la responsabilité de déterminer ce qu'on doit faire et de le consigner au plan d'intervention. Lorsque la décision a été prise, celle-ci peut être appliquée par des non-professionnels lorsqu'il s'agit de contention physique, le tout en conformité avec le plan établi. La contention chimique, le recours à des médicaments ou à des substances contrôlées demeure sous la responsabilité du médecin seulement.

Par ailleurs, certaines activités réservées à d'autres professionnels, mais qui ne sont pas partagées avec les ergothérapeutes, sont importantes du fait des pratiques professionnelles actuelles et des interventions interdisciplinaires. Ainsi en est-il de la réserve de l'activité suivante aux diététistes, « **déterminer le plan de traitement nutritionnel, incluant la voie d'alimentation appropriée, lorsqu'une ordonnance individuelle indique que la nutrition constitue un facteur déterminant du traitement de la maladie** », qui nécessite qu'on s'y arrête spécifiquement. La portée de la réserve de cette activité tient à la détermination du plan

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

Entrée en vigueur des activités réservées aux membres des ordres professionnels	1
Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres	2
Bienvenue à la relève	2
Des nouvelles venues à l'OEQ	2
Nathalie Veillette mérite la Bourse Anne-Lang-Étienne 2002	3
Appel de candidatures : Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2003	3
Le prix Mérite du CIQ ira à Louissette Mercier	3

TRAVAUX DE L'ORDRE

L'OEQ remet son mémoire à la Régie régionale de Montréal-Centre	4
L'ergothérapie couverte par la Croix Bleue	4
L'intervention auprès de la clientèle dysphagique	5

CARNET D'ADRESSES WEB

	4
--	---

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Capacités à conduire : une formation est maintenant offerte à McGill	5
--	---

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Loi 113 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux	5
---	---

VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

Les nouveaux recours pour exercice illégal d'une activité réservée	6
--	---

ÉCHOS DES MEMBRES

2 ^e salon des aides techniques de Laval	7
Évaluation de la conduite de fauteuils roulants motorisés et de tri/quadrupoteurs	7
Centre de référence francophone sur le modèle de l'occupation humaine — Sondage	7
Regroupement des ergothérapeutes des programmes d'aides techniques de la région de Montréal	7
Nouveau titre de professeur de clinique à l'Université Laval	7
Nouvelle édition du livre <i>Le Modèle ludique</i> et nouvelle publication de Francine Ferland, erg.	7

RESSOURCES EXPRESS

	8
--	---

FORMATION CONTINUE

	8
--	---

de traitement nutritionnel, ce qui réfère au choix des composantes, au mélange de celles-ci et au choix de la voie adéquate d'administration, telle la voie entérale ou parentérale. De nombreux ergothérapeutes interviennent dans l'évaluation et le traitement des troubles de l'alimentation, dont la dysphagie, et émettent des recommandations. Ces ergothérapeutes pourront continuer d'agir dans ce sens, d'une part parce que **l'évaluation de la fonction de s'alimenter n'est réservée à aucun professionnel**, et d'autre part parce que la notion d'évaluation implique de porter un jugement clinique sur la situation d'une personne à partir de l'information dont le professionnel dispose et de communiquer les conclusions de ce jugement. Rappelons encore une fois que les professionnels procèdent à des évaluations dans le cadre des paramètres définis dans leur champ d'exercice respectif, ce qui confère et confirme un rôle à l'ergothérapeute dans l'évaluation et le traitement de la fonction de s'alimenter. ■

Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres

Soyez avisé qu'en date du 9 mai 2003 les noms des personnes suivantes n'apparaissent plus au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cependant, ces personnes se sont peut-être réinscrites depuis cette date. Aussi, nous vous invitons à en faire la vérification auprès de l'OEQ ou dans la liste des membres publiée dans le site Web à www.oeq.org.

Albert, Fabien00-115	Colantonio, Elena97-180	Gadisco, Valeria95-038	Lefebvre, Nicole74-104
Anastasopoulos, Maria92-001	Cossette, Sonia01-013	Gagnon, Christine98-117	Légaré, Isabelle93-040
Anctil, Andrée-Anne99-079	Couillard, Brigitte96-148	Garceau, Lise76-020	Léger, Isabelle00-044
Archambault, Lyne89-042	Cournoyer, Julie01-007	Gauthier, Catherine99-152	Lessard, Luce99-112
Arciero, Sabrina01-175	Coutu, Martine94-140	Gendron, Caroline94-080	Lessard, Sonya96-044
Ayotte, Nathalie97-061	Couture, Brigitte95-087	Genois, Annie97-020	Lévesque, Anne-Marie86-062
Beauchemin, Élise00-098	Couture, Isabelle94-011	Gervais, Annie98-151	Pelletier, Isabelle96-052
Beauregard, Sarah00-046	Crevier, Virginie96-015	Gilbert, Céline86-098	Potvin, Julie96-114
Beauséjour, Josée94-001	D'Anjou, Natasha93-058	Girard, Nancy96-167	Proulx, André-Albert79-055
Bédard, Geneviève00-152	D'Astous, Sophie95-025	Goffart, Isabelle89-061	Prud'Homme, Brigitte91-127
Bédard, Martine84-004	Dardachti, Nouchine91-092	Guénette, Chantal01-055	Ramcharitar, Wayne Timothy96-118
Bélanger, Lucie89-089	Delisle, Monique84-023	Hamel, Marie-Pierre99-003	Ratelle, Julie91-033
Bellemare, Lucie92-100	Delmar, Elise02-035	Hébert, Michèle80-041	Riesbeck, Heidi02-123
Bellerose, Annie97-064	Demers, Geneviève86-090	Henry, Catherine91-108	Robitaille, Nancy02-028
Benoit, Julie96-133	Desbiens, Caroline99-019	Houle, Nathalie97-154	Ruest, Danielle92-158
Bernard, Françoise78-005	Deschênes, Annie98-009	Jobidon, Mireille93-035	Savard, Claudette88-024
Bielinski, Natacha94-122	Deshais, Nancy93-134	Johnson, Marie-Pierre97-088	Séguin, Josée99-090
Bilodeau, Barbara96-135	Desjardins, Claudette72-003	Joubert, Diane81-028	Stevenson, Jérémy01-130
Bolduc, Caroline86-045	Desjardins, Manon79-022	Kasongo, Arlette98-092	Théberge, Martine93-169
Boudreau, Charline91-140	Desrosiers, Lyne83-023	Khalil, Sylvia01-032	Théoret, Annie98-093
Carpentier, Isabelle85-036	Déziel, Nathalie98-101	Laau, Bonita84-044	Thibault, François95-124
Centoni, Maria G.85-110	Doré, Caroline94-146	Laberge, Marie94-024	Tracyk, Colette73-020
Céré, Geneviève98-106	Dubé, Annie76-016	Labrecque, Julie97-032	Tran, Joliette98-062
Chalhoub, Delphine94-063	Duranceau, Sylvain95-035	Langelier, Valérie00-114	Tremblay, Dominique00-180
Chayer, Stéphanie00-025	Emond, Geneviève94-075	Langlois, Emmanuelle99-052	Vallée, Catherine88-047
Chevalier, Marie83-011	Falardeau, France93-028	Laplaine, Mémiane98-028	Vandelli, Stefania01-173
Chhabra, Babeeta00-163	Fecteau, Steve97-016	Lavigne, Ginette94-160	Viens Deslauriers, Louise74-048
Cloutier, Chantal94-066	Foster, Manon Christiane98-077	Lavoie, Marie-France95-054	Willett, Lara99-064
		Le Beau, Natacha96-102	Zampieri, Tania99-026
		Lebel, Geneviève92-029	
		Leblond, Carole92-070	

Bienvenue à la relève

Bier, Nathalie99-163	Ho, Carolia03-006
Breton, Mylaine01-108	L'Abbé, Fabienne01-182
Brosseau, Martine03-015	Landsheere, Estelle02-141
Chan, Fiona03-004	Mathieu, Chantal75-050
Côté, Isabelle02-186	Noël, Julie01-181
Denoncourt, Emilie02-174	Nolet, Valérie02-187
Desjardins, Chantal96-220	Podbielski, Renata02-166
Gingras, Céline01-183	Sénéchal, Anne-Marie02-188
Gray, Jennifer Anne02-038	Whelan, Wendy98-163
Grossman, Rachelle02-190	

Des nouvelles venues à l'OEQ

Secrétaire aux services administratifs

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a accueilli récemment deux nouvelles recrues à la permanence, dont M^{me} Sevgi Doganci, qui est devenue secrétaire aux services administratifs. Sous l'autorité immédiate de la responsable des services administratifs, elle exécute les tâches relatives à la comptabilité. M^{me} Doganci assure un soutien administratif pour certains comités, en plus de répondre parfois à des demandes des autres services internes de l'OEQ.



Secrétaire de direction

Le 14 avril dernier, M^{me} Jocelyne Leroux est entrée en fonction en tant que secrétaire de direction à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. M^{me} Leroux est responsable de l'organisation, de la coordination et de la réalisation de l'ensemble des opérations reliées aux activités du Bureau, du Comité administratif, de la présidente et de la directrice générale. Elle coordonne et contrôle la gestion documentaire de l'OEQ et elle assure un soutien administratif pour les comités qui lui sont assignés.

Tous les membres du personnel de l'OEQ s'unissent pour dire bienvenue à M^{mes} Doganci et Leroux, tout en leur souhaitant le meilleur succès. ■

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca

■ **Échos de l'Ordre** ■

Nathalie Veillette mérite la Bourse Anne-Lang-Étienne 2002

La décision a été rendue le 21 janvier dernier : un jury a choisi de recommander M^{me} Nathalie Veillette, candidate au doctorat en sciences biomédicales à l'Université de Montréal, pour l'obtention de la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne pour l'année 2002 (pour une description des critères d'évaluation et plus d'information quant à cette bourse, consultez l'article ci-contre). Le Comité administratif de l'OEQ a donc décerné la bourse de 1 000 \$ à M^{me} Veillette pour son projet intitulé « Développement d'un outil d'évaluation du statut fonctionnel de patients âgés en perte d'autonomie vus en salle d'urgence ».

Le projet sélectionné

Le but de cette recherche est de développer un outil d'évaluation du statut fonctionnel (regroupant des facteurs physiques, psychologiques et environnementaux) pour les patients âgés vus à l'urgence. Un tel outil d'évaluation devrait faciliter le processus d'analyse visant à déterminer l'orientation la plus appropriée lors du congé, de même qu'à recommander des ressources ciblées (matérielles et/ou humaines) pour faciliter le retour à domicile et la rendre plus sécuritaire, diminuant ainsi la probabilité de réadmission à l'urgence.

Ce projet de recherche présente des retombées importantes pour l'ergothérapie, et ce, sur plusieurs plans. Premièrement, il permettra de décrire la pratique actuelle dans les différents départements d'urgence, par rapport au nombre d'ergothérapeutes à l'urgence, aux types d'établissement où ils travaillent, à la proportion du temps dévolu à cette clientèle, à la nature des interventions, aux clientèles desservies et aux outils d'évaluation utilisés. Deuxièmement, il fournira un outil de mesure spécifiquement dédié à ce type de pratique, ce qui permettra d'encadrer et de soutenir les ergothérapeutes qui œuvrent dans ce secteur. Finalement, il participera à promouvoir l'implantation de l'ergothérapie dans les départements d'urgence. Étant un professionnel reconnu comme détenant l'expertise pour préciser le

statut fonctionnel global d'un patient, l'ergothérapeute contribue de plus en plus à l'évaluation des patients dans les urgences des hôpitaux. Le développement d'un tel outil d'évaluation favorisera le passage du statut de consultant ponctuel à celui de membre essentiel au sein de l'équipe multidisciplinaire¹.

L'opinion du jury

Selon les commentaires du jury, ce projet est original et innovateur alors que l'ergothérapie joue un rôle clé dans la recommandation de services nécessaires lorsque le patient retourne à son domicile. Le projet montre l'implication de l'ergothérapie et la reconnaissance au niveau de l'équipe multidisciplinaire. Ce projet a été jugé excellent pour le rayonnement de la profession dans le milieu hospitalier.

L'OEQ tient à offrir ses félicitations à M^{me} Veillette tout en lui souhaitant tout le succès qu'elle mérite dans sa carrière professionnelle. ■

1. Tous les intervenants intéressés par la question de la pratique de l'ergothérapie à l'urgence et qui souhaitent échanger à ce sujet sont invités à communiquer avec Nathalie Veillette. Courriel : nathalieveillette@hotmail.com; télécopieur : (514) 340-3548 (spécifier Nathalie Veillette comme destinataire); téléphone : (514) 527-8026.

APPEL DE CANDIDATURES

Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2003

Définition du prix

Bourse annuelle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie et soumis par un(e) ergothérapeute inscrit(e) à un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle. Seuls les projets de maîtrise ou de doctorat de recherche comportant la rédaction d'une thèse seront étudiés. Les projets réalisés dans le cadre d'un diplôme de M. Sc. (maîtrise professionnelle ou appliquée) seront exclus. Les projets soumis peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Période de soumission

Du 15 août au 15 septembre 2003. Le cachet d'oblitération de la poste détermine la validité de la date de la soumission du projet.

Critères d'évaluation

- Pertinence et implication pour l'ergothérapie (moitié de l'évaluation);
- Qualité de la présentation (moitié de l'évaluation).

Nature du prix

Bourse de 1 000 \$.

Remise du prix

Envoi postal dès l'approbation du choix du récipiendaire par le Bureau. ■

Conditions particulières

- Les membres du Bureau et du jury de sélection sont exclus;
- Un même projet ne peut être présenté plus d'une fois;
- Le récipiendaire s'engage à fournir, à la demande de l'Ordre, un article sur sa recherche aux fins de publication par l'Ordre, qui détiendrait tous les droits de reproduction de cet article sous quelque forme que ce soit, incluant toute diffusion dans Internet;
- Le jury peut décider de recommander qu'aucun prix ne soit attribué dans le cas où les projets présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation;
- Seule la copie du projet gagnant sera conservée à moins qu'une demande expresse du candidat accompagne à cet effet la mise en candidature.

Procédure

Pour soumettre votre projet, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet et disponible à l'OEQ. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Louise Guimond au (514) 844-5778 ou au 1 800 265-5778, poste 238. ■

Le prix Mérite du CIQ ira à Louise Mercier

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est fier d'annoncer que le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2002 sera remis à M^{me} Louise Mercier, conseillère à la direction générale à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (IUGS).

Le prix Mérite du CIQ est une mention décernée annuellement par le CIQ à un ergothérapeute pour sa contribution personnelle et remarquable à son ordre ou au système professionnel du Québec. La candidature de M^{me} Mercier avait été proposée par l'OEQ

pour souligner l'excellence de sa carrière, ses mérites dans le secteur de la recherche et son rayonnement au Québec ainsi que sur les scènes nationale et internationale.

Parmi ses nombreuses activités dignes de mention, M^{me} Mercier joue entre autres un rôle de conseillère à la formation réseau au Centre d'expertise de l'IUGS. Ses réalisations aux plans clinique, administratif, communautaire et en recherche sont éloquentes. Elle a été très active au sein de l'OEQ durant les années 1990, notamment à titre de

membre du Bureau de 1993 à 1999, dont vice-présidente à compter de 1994 jusqu'en 1998. M^{me} Mercier est une auteure prolifique, et ses publications ont été remarquées ici et à l'étranger. Conférencière invitée à de multiples tribunes, elle est une ambassadrice de choix de l'ergothérapie et possède une expertise recherchée dans le domaine des interventions de réadaptation auprès des gens âgés. L'OEQ tient donc à lui transmettre ses félicitations et à lui souhaiter du succès dans la suite de sa carrière. ■

POTRA™

Vaste gamme de postes ajustables

Qualité, souplesse et ingéniosité pour répondre à des applications spécifiques.

Certification système de qualité ISO 9001-2000

FABRICANTS DE SOLUTIONS ERGONOMIQUES

Styltec INC.

Fauteuils ergonomiques de différents gabarits et sur-mesure.

Un service d'actualisation disponible en ce qui a trait à des modifications de chaises afin de respecter les normes d'ergonomie nécessaires à un bon fonctionnement.

Pour toutes informations communiquer avec **CONSULIS** ENVIRONNEMENT DE BUREAU Agent manufacturier

Tél : (418) 877-0405 • Fax : (418) 872-4002 • Sans frais : (866) 877-0405

Ou visiter notre site Internet au : WWW.CONSULIS.COM

Travaux de l'Ordre

CONSULTATION SUR LE PLAN TRIENNAL D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

L'OEQ remet son mémoire à la Régie régionale de Montréal-Centre

Des démarches sont en cours à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre afin de doter Montréal d'un nouveau plan stratégique pour la période allant du printemps 2003 au printemps 2006. Les nombreuses et importantes décisions à prendre en ce sens justifient la mise en œuvre par la Régie d'un grand processus de consultation dans le cadre duquel l'opinion de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a été sollicitée. C'est avec grand intérêt que l'OEQ s'est prêté à cet exercice, partageant sa vision des enjeux du contexte actuel de prestation de soins et services, et contribuant ainsi à la recherche de solutions pour les clientèles desservies par ses membres.

La Régie a fait parvenir à l'OEQ un document exposant sa vision des améliorations à apporter au réseau montréalais de la santé pour qu'il soit encore plus efficace et décrivant les mesures qu'elle propose pour atteindre ses objectifs. Ce document a été analysé par un groupe d'ergothérapeutes œuvrant au sein de divers établissements montréalais et représentant une variété de clientèles desservies. Au terme de ce travail, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a produit un mémoire offrant la synthèse des commentaires et préoccupations dégagés de l'analyse des améliorations proposées par la Régie.

Planification prometteuse

Dans ce mémoire envoyé récemment à la Régie régionale, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec appuie, dans son ensemble, le « Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006 ». C'est le cas, par exemple, pour la préoccupation de la Régie régionale en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre, que l'OEQ considère comme prioritaire.

Dans les nombreux avis présentés dans son mémoire, l'OEQ insiste souvent sur l'inclusion de la clientèle en santé mentale, comme c'est le cas lorsqu'il est question de développer des plans d'action locaux de santé publique pour chaque CLSC. Sur ce point, l'OEQ attire l'attention sur le fait que, selon lui, l'ajout d'un volet prévention et promotion de la santé devrait s'assurer d'inclure la clientèle en santé mentale et les enfants en bas âge, qui sont déjà peu desservis par les CLSC.

Des gestes essentiels envers les CLSC

L'OEQ réitère son idée de développement d'équipes interdisciplinaires dans les programmes enfance-famille et en santé mentale dans tous les CLSC, qu'il considère comme essentiel. En effet, une intervention précoce pour ces clientèles est primordiale et ce service n'est pas offert de manière uniforme dans les CLSC de la ville de Montréal. Ainsi, l'OEQ affirme dans son mémoire que l'uniformisation des services offerts dans les CLSC apparaît incontournable.

Parmi les priorités de la Régie régionale qui reçoivent l'appui de l'OEQ, on trouve aussi des actions proposées pour réduire les délais d'accès aux services médicaux, la création de réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables et la création de plans régionaux d'organisation de services pour les secteurs jugés prioritaires.

Le mémoire de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec soulève tout de même quelques points qui sont absents de la planification de la Régie régionale. Il croit essentiel de favoriser le soutien au développement des compétences des employés du réseau. La protection du public passe nécessairement par le maintien des compé-

tences et il s'agit d'une obligation déontologique pour tous les membres d'un ordre professionnel.

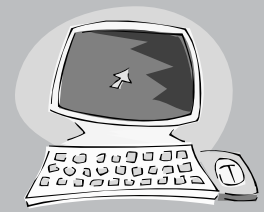
Tout compte fait, l'OEQ considère que l'ambitieuse planification triennale de la Régie régionale lui apparaît prometteuse d'une amélioration significative de la prestation de services à la population de Montréal. ■

L'ergothérapie couverte par la Croix Bleue

L'ergothérapie est en train de se frayer un chemin dans les régimes d'assurance. Nous avons appris récemment que de nouveaux programmes d'assurance de la Croix Bleue couvrent les services des ergothérapeutes. Ces services sont effectivement inclus par cette société dans la couverture de régimes d'assurance santé pour les personnes sans assurance collective, pour les personnes âgées et pour les petites entreprises, entre autres. De plus, leur garantie « Assistance maladies graves » inclut même, pour une personne présentant une déficience motrice permanente, les frais de réaménagement de l'automobile et de la résidence principale, une chose qu'on ne trouvait pas auparavant dans les programmes d'assurance privés. Voilà des nouveautés qui constituent un pas de plus dans la reconnaissance de l'ergothérapie par les nombreux milieux concernés! ■

LE CARNET D'ADRESSES

WEB

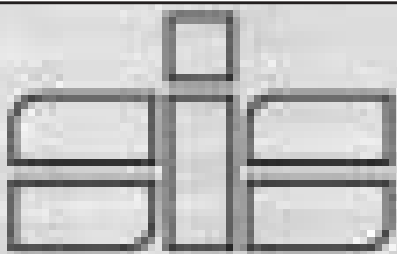


Écrits en gérontologie et la santé mentale des aînés

Écrits en gérontologie, une publication du Conseil consultatif national sur le troisième âge, consacre son plus récent numéro à la santé mentale des aînés. En raison de la diversité de cette population, l'approche générique pour promouvoir la santé ou prévenir et traiter les problèmes de santé mentale chez les personnes âgées ne peut être utilisée. Cette publication présente donc divers aspects de la question, tant généraux que particuliers et cliniques. Pour consulter *Écrits en gérontologie*, visitez le www.naccnta.ca.

Données probantes sur la maladie d'Alzheimer

Un tout nouveau site Web, www.alzheimersresearchexchange.ca, sera en ligne à compter du 26 mai 2003. Ce site vise à présenter les plus récents résultats de recherche, à développer des applications pratiques de ces résultats et à fournir de l'information de pointe sur la maladie d'Alzheimer et les démences. Le site permettra également aux chercheurs canadiens dans ce domaine de connaître les différents projets de recherche en cours et de partager de l'information.



SERVICES INDUSTRIELS
SAVARIA INC.

Qu'une sa spécialité dans la conception, la fabrication et la distribution de produits favorisant le mouvement des personnes à mobilité réduite sur des plateformes verticales, rétractables ou sur des sièges élévateurs.

Nos produits ergonomiques, innovés et modernes assurent toujours les différents besoins de votre clientèle.



100, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778

100, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H3A 2S9

100, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H3A 2S9

100, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H3A 2S9

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778
ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Guy Raymond,
Louise Tremblay, M^e Jean Lanctot
Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3200 exemplaires
ISSN 1192-0246

N^o de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ de produits et services annoncés.

■ L'Ordre et ses partenaires ■

CAPACITÉS À CONDUIRE UN VÉHICULE AUTOMOBILE : DÉPISTAGE, ÉVALUATION ET INTERVENTION

Une formation est maintenant offerte à McGill

Comme en font part les nombreux articles parus dans *Ergothérapie express* à ce sujet depuis près de deux ans, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec s'est beaucoup soucie de la situation difficile que connaissent les personnes vivant avec des incapacités physiques, cognitives ou mentales et qui ont besoin de services d'évaluation des capacités à conduire un véhicule et d'adaptation de véhicules. De nombreuses rencontres avec des intervenants du milieu avaient fait ressortir l'enjeu de la formation continue en ce domaine. Cela avait mené à l'appui officiel, par l'OEQ, d'une demande de financement adressée au ministère de l'Éducation du Québec par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill. Puis, en novembre dernier, nous annonçons l'octroi par le ministère d'État à l'Éducation et à l'Emploi d'un important financement dans le cadre du Développement de programmes de formation courte.

Cette formation, intitulée « Capacités à conduire un véhicule automobile : dépistage, évaluation et intervention », sera offerte par l'Université McGill à la session d'automne 2003. Il s'agit d'une formation à distance dispensée dans Internet en français et en anglais. Elle se divise en cinq cours de 45 heures chacun, certains comportant des ateliers pratiques. La formation via Internet se plie bien aux horaires des ergothérapeutes qui la suivront. En effet, les cours sont asynchrones et il n'est pas nécessaire que l'étudiant soit connecté à Internet au même moment que les autres, bien que des échanges en direct entre le professeur et les étudiants puissent avoir lieu à l'occasion.

Professionnels visés

Le cours n° 1 (voir la liste ci-dessous) s'adresse à tout professionnel de la santé (ergothérapeute, physiothérapeute, infirmier, médecin, psychologue, etc.) travaillant au sein d'un centre hospitalier, d'un centre de réadaptation, d'un CLSC, d'un centre de jour, d'une clinique externe (psychiatrie), etc., désireux d'acquérir une formation dans ce domaine. Les cours n° 2, 3, 4 et 5 s'adressent aux ergothérapeutes. Voici les titres de ces cours :

1. Le dépistage des conducteurs à risque ;
2. L'évaluation des capacités à conduire un véhicule automobile ;
3. Travaux pratiques dirigés ;
4. Les aides technologiques à la conduite automobile ;
5. L'entraînement des capacités à conduire un véhicule automobile.

Les personnes qui obtiennent la note de passage reçoivent pour chacun des cinq cours une attestation de réussite de cours délivrée par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill. D'autre part, l'École envisage de soumettre sous peu aux différents comités d'approbation de l'université une pro-

position de création d'un programme universitaire de certificat de 2^e cycle pour 2004.

Une valeur ajoutée

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge ainsi que l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill considèrent que les cours de perfectionnement en dépistage, évaluation et entraînement des capacités à conduire un véhicule routier représentent une valeur ajoutée à la formation continue des professionnels de la santé, en particulier des ergothérapeutes. De l'avis des partenaires, ces cours contribueront de façon significative à l'organisation et à la qualité des services visant l'autonomie fonctionnelle, l'intégration socioprofessionnelle, la sécurité et la qualité de vie de la population du Québec.

La date limite pour l'admission à la session de l'automne 2003 est le 15 août 2003.

Un site Web complet et détaillé répondra à un grand nombre de questions sur cette formation : www.unites.uqam.ca/ppm/saaq

On peut aussi joindre le coordonnateur de la formation, André Lessard, aux coordonnées suivantes. Courriel : online.rehabilitation@mcgill.ca; téléphone : (514) 398-5343; télécopieur : (514) 398-6205. ■

■ Travaux de l'Ordre ■

L'intervention auprès de la clientèle dysphagique

Les travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines ont fait valoir que l'évolution des pratiques et des contextes fait en sorte que certains professionnels sont, ou pourraient être appelés à exercer des activités réservées qui ne font pas partie de la liste attribuée à leur profession. Ces pratiques peuvent être considérées comme illégales en vertu des lois et règlements. Le Groupe de travail a donc recommandé que des mécanismes de reconnaissance et d'autorisation de ces nouvelles pratiques soient mis en œuvre de manière à ce que la pratique avancée soit encadrée par des conditions d'exercice adéquates et garantes de la protection du public.

En ce sens, l'Ordre a exposé, tant au Groupe de travail ministériel qu'au Collège des médecins du Québec, que certaines pratiques professionnelles en ergothérapie pourraient répondre aux critères préconisés pour la reconnaissance d'une pratique avancée, notamment l'utilisation de tests diagnostiques dans les troubles de la déglutition. En effet, la contribution des ergothérapeutes dans le domaine des troubles de l'alimentation est formellement reconnue en Amérique du Nord et au Québec, plusieurs ergothérapeutes ayant développé des expertises en dysphagie, tant sur le plan de l'évaluation que sur celui de l'intervention. Certains de ces ergothérapeutes collaborent étroitement à des examens cliniques spécifiques, tel la vidéofluoroscopie, voire les réalisent de manière autonome dans le cadre d'une entente dans l'établissement.

Afin d'étudier la pertinence d'une demande de reconnaissance d'une pratique avancée en dysphagie, l'Ordre a besoin de documenter le mieux possible de telles pratiques. C'est pourquoi nous invitons tous les ergothérapeutes qui exercent des activités professionnelles auprès des personnes aux prises avec des troubles de l'alimentation à remplir le questionnaire joint à cet envoi. ■

■ En direct du gouvernement ■

Loi 113 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux

Cette loi prévoit qu'un usager a le droit d'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation des services qu'il a reçus et susceptible d'entraîner des conséquences sur son état de santé ou sur son bien-être. Elle prévoit aussi qu'une personne exerçant des fonctions dans un établissement a l'obligation de déclarer tout incident ou accident qu'elle a constaté, le plus tôt possible après cette constatation. De plus, tout établissement a l'obligation de mettre en place un comité de gestion des risques, lequel aura pour fonctions de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à assurer la sécurité des usagers et à réduire l'incidence des effets indésirables et des accidents liés à la prestation des services de santé et des services sociaux.

Le texte complet de la loi est disponible dans le site Web www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca. ■



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 29 mai 2003
et le lundi 25 août 2003
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

Les nouveaux recours pour exercice illégal d'une activité réservée

Depuis le 1^{er} juin 2003, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec doit assumer de nouvelles responsabilités découlant de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi 90 relatives à la définition du champ d'exercice et des activités réservées aux membres de l'Ordre. En effet, rappelons que la définition du champ d'exercice est dorénavant libellée ainsi :

Article 37, paragraphe o) :

« L'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec : évaluer les habiletés fonctionnelles d'une personne, déterminer et mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développer, restaurer ou maintenir les aptitudes, compenser les incapacités, diminuer les situations de handicap et adapter l'environnement dans le but de favoriser une autonomie optimale. »

En référence au champ d'exercice de l'ergothérapie, il est à noter qu'on doit également tenir compte de la disposition suivante :

Article 39.4 :

« L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre d'un ordre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles. »

Quant aux activités réservées, elles sont définies ainsi à l'article 37.1 du Code des professions :

Article 37.1, paragraphe 4 :

« L'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec :

- procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi ;
- évaluer la fonction neuromusculosquelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique ;
- prodiguer des traitements reliés aux plaies ;
- décider de l'utilisation des mesures de contention ; »

Les interventions correspondant aux activités réservées telles que libellées doivent être réalisées dans le cadre du champ d'exercice de la profession qui balise le sens et la portée de ces activités¹. Il faut bien comprendre que si ces activités ont été jugées suffisamment importantes pour être réservées aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, c'est en raison du risque de préjudice lié à leur réalisation, notamment en raison des conséquences importantes qu'elles peuvent avoir pour les personnes visées.

Or, cette notion de préjudice potentiel pour le public est à la base de la mission confiée aux ordres professionnels par le législateur, c'est-à-dire assurer la protection du public et donc, la sécurité physique et morale des citoyens.

Vis-à-vis d'un tel enjeu, les ordres professionnels doivent être en mesure de compter sur des pouvoirs leur permettant d'assurer

l'application de la loi et ainsi protéger le public contre les personnes qui exercent illégalement une ou plusieurs activités réservées.

Auparavant, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec n'avait le pouvoir de poursuivre au pénal que dans les cas d'usurpation de titre, ce qui excluait toute poursuite pour exercice illégal de la profession, quelle que soit l'activité exercée par l'individu.

Cette situation, longtemps décriée par l'ensemble des ordres professionnels « à titre réservé », a malheureusement permis de constater l'existence de situations potentiellement à risque pour le public sans que l'Ordre ne puisse agir en raison de l'absence de pouvoirs d'intervention réels dans les milieux.

La mise en vigueur des dispositions précitées constitue pour l'Ordre une étape marquante dans l'atteinte de son objectif de protection du public. Dorénavant, en vertu de l'article 189 du Code des professions, toute personne non-membre de l'Ordre ou non autorisée par la loi œuvrant au sein du champ d'exercice de l'ergothérapie et réalisant l'une ou plusieurs des activités réservées au paragraphe 4 de l'article 37.1 du Code des professions sera susceptible d'être poursuivie par l'Ordre pour exercice illégal, sur résolution du Bureau ou du Comité administratif et conformément au Code de procédure pénale.

On doit également noter que toute personne qui amènerait sciemment un individu non-membre de l'Ordre à exercer une activité pro-

fessionnelle réservée pourrait également faire l'objet de poursuites pénales. Par exemple, un employeur ou un supérieur qui autoriserait un employé non-membre de l'Ordre ou non autorisé par la loi à procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi pourrait être poursuivi en vertu de l'article 188.1 du Code des professions.

Notons que les conséquences pour les personnes poursuivies ne sont pas négligeables et qu'elles s'exposent, en cas de condamnation, à des amendes d'au moins 600 \$ et d'au plus 6000 \$ par infraction.

Certes, ce mandat de poursuivant pour l'Ordre ne doit pas faire oublier le fait que la prévention demeure un outil privilégié pour corriger le tir et rétablir des contextes d'exercice respectant la loi. À cet égard, tous et chacun des membres de l'Ordre devront être mis à contribution de façon à identifier les problématiques et sensibiliser les personnes en situation irrégulière de la nécessité de se conformer à la loi. Dans tous les cas, l'Ordre sera bien entendu à l'écoute et prêt à intervenir au besoin.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que la Loi 90 permette à l'Ordre et surtout à ses membres de voir reconnaître de façon plus formelle leur rôle indispensable parmi les professionnels de la santé. ■

1. Voir l'autre texte sur la Loi 90 à la première page de ce numéro.



« Mon assurance de groupe, j'en profite. »

Profitez des rabais et des avantages de groupe exclusifs pour vos assurances automobile et habitation.

Au service de votre tranquillité d'esprit, votre assureur de groupe vous offre les plus hauts standards de service de l'industrie – et la meilleure assurance de groupe, au meilleur prix.

 **OEQ** Ordre des ergothérapeutes du Québec

La Personnelle
assurances générales

Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806
Sans frais : 1 800 363-6344 • www.quebec.lapersonnelle.com

Votre assureur de groupe automobile et habitation



EasyTrack

Pour une démonstration ou pour de plus amples renseignements : 1 800 868-0441

2200, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) Canada J1S 8Y5
Tél. : (514) 868-0441
Télex : (514) 868-2349
Internet : www.bhm-medical.com
E-mail : sales@bhm-medical.com

BHM
MEDICAL INC.

■ Échos des membres ■

2^e salon des aides techniques de Laval

Les ergothérapeutes de quatre CLSC de la région de Laval vous invitent à participer, les 24 et 25 septembre 2003, à cette exposition ouverte aux intervenants du réseau de la santé, aux personnes handicapées et aux aidants. Plus de 50 exposants présenteront leurs produits. Des partenaires importants seront présents : OPHQ, ASSTSAS, Cité-CHARL, CSST, SAAQ, Hôpital juif de réadaptation, Institut Nazareth-Louis-Braille, Institut Raymond-Dewar, Institut de réadaptation de Montréal, Hôpital Marie-Enfant.

Pour plus d'information, communiquez avec Aline Nault du CLSC des Mille-Îles au (450) 661-5440, poste 432. ■



**CENTRE DE RECHERCHE
ET DE FORMATION
EN PRÉVENTION
D'INCAPACITÉS**

Programmes de 2^e cycle des pratiques de la réadaptation

*Développez vos compétences pour améliorer la qualité
de votre pratique professionnelle en réadaptation*

Les programmes

- Diplôme de 2^e cycle
des pratiques de la réadaptation (30 crédits)**
- Microprogramme de 2^e cycle
d'évaluation en réadaptation (12 crédits)**
- Microprogramme de 2^e cycle
d'agir professionnel en réadaptation (12 crédits)**
- Microprogramme de 2^e cycle
des compétences spécifiques en réadaptation (12 crédits)**

- Horaire adapté pour rester actif sur le marché du travail.
- Cours offerts au Campus de Longueuil.
- Enseignants détenant une expérience pratique professionnelle et des connaissances avancées dans le domaine.
- Formation en lien avec votre travail.

www.USherbrooke.ca/handicap

Téléphone : (450) 463-1835
Sans frais : 1-888-463-1835

GuyLaine.Lachance@USherbrooke.ca



Campus de Longueuil
**UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE**

Évaluation de la conduite de fauteuils roulants motorisés et de tri/quadriporteurs

Dans le cadre d'un projet de développement d'un protocole d'évaluation de la conduite de fauteuils roulants motorisés et de tri/quadriporteurs, des ergothérapeutes du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau sont à la recherche de protocoles d'évaluation, de modèles d'intervention ou d'initiatives associés à cette démarche, en milieu hospitalier, en milieu de soins prolongés ou dans la communauté. Un répertoire de personnes-ressources et d'idées pouvant inspirer un tel projet sera également élaboré.

Faire parvenir l'information recherchée à Diane Milot, erg., par la poste au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, 2275, avenue Laurier Est, Montréal, Québec, H2H 2N8 ou par courriel à dmilot.crlb@ssss.gouv.qc.ca. ■

Centre de référence francophone sur le modèle de l'occupation humaine – Sondage

Ce centre de référence vise à favoriser les échanges et la collaboration entre les ergothérapeutes au sujet du modèle de l'occupation humaine (MOH), à améliorer la formation concernant ce modèle et à stimuler la recherche en ergothérapie afin d'avoir des outils d'évaluation valides et fiables en français.

Un sondage est actuellement en cours et vise à connaître les besoins des ergothérapeutes en lien avec le MOH, l'usage qui en est fait et l'intérêt envers ce modèle et ses outils. L'information obtenue permettra notamment de créer des réseaux d'échange et de répondre aux besoins d'information et de formation. Questionnaire disponible dans le site www.fmed.ulaval.ca/crmoh en cliquant sur « volet clinique ». Merci de votre collaboration. ■

Regroupement des ergothérapeutes des programmes d'aides techniques de la région de Montréal

Ce regroupement s'est donné pour mandat de favoriser la formation continue et l'échange sur les aspects cliniques et administratifs de ces programmes. Contacter Paula Stone, Diane Turbide ou Susan Herscovitch dont les coordonnées apparaissent dans le répertoire des membres de l'OEQ au www.oeq.org. ■

Nouveau titre de professeur de clinique à l'Université Laval

Les superviseurs cliniques du programme d'ergothérapie de l'Université Laval peuvent maintenant accéder au titre de professeur de clinique (adjoint, agrégé ou titulaire). La contribution des superviseurs rencontrant les critères d'admission fait donc maintenant l'objet d'une reconnaissance officielle. La première personne à avoir obtenu cette reconnaissance est René Bélanger, erg., de l'Hôtel-Dieu-de-Lévis, à titre de professeur clinique adjoint. ■

Nouvelle édition du livre *Le Modèle ludique* et nouvelle publication de Francine Ferland, erg.

La 3^e édition du *Modèle ludique* inclut notamment une mise à jour des publications sur le jeu et des recherches menées sur le cadre conceptuel du modèle ludique, une analyse détaillée d'une activité de jeu ainsi qu'un ajout sur les diverses connaissances et compétences de l'ergothérapeute au service des parents. Une traduction en anglais est prévue au cours de l'année.

Le tout nouveau livre *Grands-parents aujourd'hui – Plaisirs et pièges* propose aux grands-parents des pistes de réflexion sur les enjeux liés à leur rôle et des suggestions d'activités de manière à multiplier les occasions de plaisir avec l'enfant.

Les deux livres sont publiés par les Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, www.hsj.qc.ca/editions. ■

MATELAS PRÉVENTIFS ET CURATIFS FABRIQUÉS AU CANADA

Jac-Cell Medic est fier d'annoncer la distribution des produits Gaymar, Waterloo et Plexus comportant une sélection de 30 différentes surfaces thérapeutiques pour la prévention et le traitement des ulcères de pression.

Grâce à une technologie avancée, nous sommes en mesure de vous offrir des produits tels que les matelas :

- préventifs en mousse avec ou sans *Visco Elastic*
- préventifs / curatifs avec système air / mousse à autorégulation non-mécanique
- à perte d'air
- à pression alternative
- à perte d'air et pression alternative combinées

et également un coussin à pression alternée pour les fauteuils.

Tous les matelas sont garantis et compatibles avec toutes les marques populaires de lits d'hôpitaux. Un service de matelas fait sur mesure est également disponible.



Pour de plus amples renseignements,
veuillez nous contacter au :

JAC-CELL MEDIC
514-631-8806 • 1-800-720-0931
105 Guthrie
Dorval, Québec H9P 2P1

■ Ressources express ■

Conduite automobile et neuropsychologie de l'attention. Le livre *La neuropsychologie et l'attention* traite des troubles de l'attention : compréhension, évaluation et prise en charge de ces difficultés. On y retrouve différentes parties consacrées aux aspects théoriques; à l'évaluation clinique, informatisée et écologique; aux perturbations attentionnelles au cours du vieillissement physiologique et dans certains états pathologiques (un chapitre particulier est consacré au problème de la conduite automobile chez les personnes cérébro-lésées); et à la rééducation de l'attention.

Couillet, J. *La neuropsychologie et l'attention*. Solal, 2002. Somabec. www.somabec.com

Syndrome post-polio. Le syndrome post-polio (SPP) affecte environ 50 % de ceux qui ont été victimes de la poliomyélite. Il ne s'agit pas d'une réactivation du virus qui serait resté à l'état latent mais des effets tardifs de la polio se présentant comme une usure prématurée des nouvelles ramifications nerveuses qui s'étaient formées pour suppléer la destruction massive des cellules motrices. Les trois principaux symptômes du SPP sont de nouvelles douleurs, une grande fatigue et de nouvelles faiblesses. Il n'existe pas de traitement curatif. Les principes de protection et d'économie d'énergie sont donc à privilégier.

Les personnes désirant subir une évaluation peuvent être référées à l'Institut neu-

rologique de Montréal où la D^{re} Daria Trojan, physiatre, et son équipe pourront déterminer s'il peut s'agir du SPP. Pour un rendez-vous, appelez au (514) 398-8911. Pour plus d'information sur le SPP, consultez le site Web www.polioquebec.org.

■ ■ ■

La réadaptation : orientations stratégiques 2003-2005 de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ). Quatre enjeux ont été retenus : l'**offre de services**, « toute personne ayant une déficience physique doit avoir accès, à proximité de chez elle, aux services spécialisés de réadaptation requis par sa condition »; l'**équité**, « toute personne ayant

une déficience physique doit avoir un accès facile et rapide aux services spécialisés de réadaptation dans sa région »; le **participation sociale**, « toute personne ayant une déficience physique doit pouvoir vivre dans sa communauté et y exercer pleinement ses rôles sociaux »; et le **financement**, « la réadaptation : un investissement rentable dans le capital humain, dans la personne et dans la communauté ». Diverses avenues de solution sont présentées dans une optique globale d'améliorer l'accès aux services spécialisés de réadaptation partout au Québec et pour toutes les clientèles.

Disponible auprès de l'AERDPQ : (514) 282-4205 ou par courriel : erdpq@cam.org. ■

■ Formation continue ■

FORMATION À DISTANCE

THÈME	DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN SANTÉ MENTALE (Programme d'études de 2^e cycle)
Organisme	TÉLUQ l'université à distance
Renseignements	Tél. : 1 888 843-4333, site Web : www.teluq.quebec.ca ainsi que le site du programme : www.teluq.quebec.ca/desssm
THÈME	LA DOULEUR CHRONIQUE
Organisme	NOCI clinique
Ateliers et dates	1. Les composantes organiques, 12 septembre 2003 2. Les troubles douloureux chroniques, 9 octobre 2003 3. L'évaluation globale du client, 7 novembre 2003 4. Le traitement multifactoriel, 5 décembre 2003
Coût	Prix de chaque atelier : 250 \$
Lieu	NOCI clinique, 2609, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal
Renseignements	Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146 ou téléc. : (514) 731-0322
THÈME	LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT
Organisme	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Formatrice	Marie-Josée Tessier, erg.
Dates et lieu	12 et 13 septembre 2003, Le Centre 7400, 7400, rue Saint-Laurent, Montréal
Coût	300 \$ (incluant les taxes et les notes de cours)
Renseignements	Tél. : (514) 235-5088 et courriel : mjterg@cam.org
THÈME	4^e SYMPOSIUM SUR LA TÉLÉSANTÉ : LES RÉALITÉS DU VIRTUEL
Organisme	Le Réseau québécois de télésanté élargi (RQTE)
Dates et lieu	18 et 19 septembre 2003, Hôtel Hilton, Québec
Renseignements	Tél. : 1 888 660-4585, infos@prosante.com ou site Web : www.prosante.com
THÈME	LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION
Organisme	Ordre des ergothérapeutes du Québec
Formatrice	Martine Brousseau, erg., Ph. D. éducation
Dates et lieu	2 octobre et 13 novembre 2003, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, 2021, avenue Union, bureau 1108, Montréal
Coût	201,29 \$ (incluant les taxes, la pause santé et la documentation)
Date limite	12 septembre 2003
Renseignements	Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 231, courriel : poirierl@oeq.org

THÈME	L'ÉVALUATION PRPP : PERCEIVE, RECALL, PLAN AND PERFORM « Évaluation de l'impact des déficits cognitifs sur les activités quotidiennes » (formation donnée en anglais)
Organisme	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Dates et lieu	15 au 19 octobre 2003, Hôpital Notre-Dame
Formatrices	Christine Chapparo Ph. D. et Judy Ranka M. Sc., professeurs au département d'ergothérapie de l'Université de Sydney, Australie
Coût	750 \$ avant le 11 juillet et 900 \$ après cette date
Renseignements	Tél. : (514) 890-8000 p. 25677, courriel : chumprpp@yahoo.ca ou site Web : www.prpp.w3.to
THÈME	ET SI L'ON OUVRIT LES VOILETS?
Organismes	Colloque de l'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec et de la région de Montréal organisé en partenariat avec le Centre de réadaptation Estrie et Lucie Bruneau de Montréal, l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec ainsi qu'avec le soutien des Hôpitaux Sainte-Justine et Shriners de Montréal
Dates et lieu	16 au 18 octobre 2003, Hôtel Gouverneur – Place Dupuis, 1415, rue Saint-Hubert, Montréal
Renseignements	Nathalie Boëls, tél. : 1 800 567-1788, courriel : info@spina.qc.ca ou site Web : www.spina.qc.ca
THÈME	UN FLEUVE D'ESPOIR ET D'ENGAGEMENTS
Organisme	XII ^e Colloque de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale
Dates et lieu	23 et 24 octobre 2003, Centre de congrès, Rimouski
Renseignements	Tél. : (514) 528-9494 ou (418) 842-4004, téléc. : (514) 528-5228 ou (418) 842-4334 et courriel : aqrp@bellnet.ca ou aqrp@qc.aira.com
THÈME	LA RÉADAPTATION : UN ATOUT CAPITAL POUR LA SOCIÉTÉ
Organisme	Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec
Dates et lieu	6 et 7 novembre 2003, Hôtel Hilton, Québec
Renseignements	Tél. : (514) 282-4205, téléc. : (514) 282-4280 ou courriel : aerdpq@cam.org
THÈME	3^e COLLOQUE SNOEZELLEN
Organisme	Hôpital Rivière-des-Prairies
Date et lieu	26 novembre 2003, Montréal
Renseignements	Michel Thérout, tél. : (514) 323-7260 p. 2086, téléc. : (514) 323-8622 ou courriel : snoezelen.hrdp@sss.gov.qc.ca



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D., Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger, Montréal, Québec, HIT 1G3

Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283

Télécopieur : (514) 251-7244

Courriel : serespro@qc.aibn.com